

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau  
Municipalité de Denholm

Procès-verbal de la séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Denholm, tenue le 5 mars 2024 à 19h à la salle communautaire au 419, chemin Poisson-Blanc.

Sont présents :

Monsieur Gaétan Guindon,	Maire
Monsieur Richard Poirier, Conseiller	poste n° 1
Madame Marie Gagnon, Conseillère	poste n° 2
Monsieur Paul Brouillard, Conseiller	poste n° 4

Est absent :

Monsieur Zakary Armstrong, Conseiller	poste n° 3
---------------------------------------	------------

Sont vacants:

Poste n° 5  
Poste n° 6

Aussi présente :

Madame Sara Turpin, occupant le poste de Secrétaire d'assemblée.

#### Informations du Maire

Note au procès-verbal

Ce 27 février 2024, marquait le 100e anniversaire de la Municipalité de Denholm.

#### 1. Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

#### 2. Législation, Greffe & Conseil

- 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2024 et la séance extraordinaire du 6 février 2024.
- 2.2 Adoption des prélèvements, des comptes payés et à payer au 29 février 2024
- 2.3 Adoption de l'état des revenus et dépenses, du journal des salaires et du bilan au 29 février 2024
- 2.4 Constatation de fin de mandat -remboursement du salaire conseillère n° 6
- 2.5 Nomination du mandataire d'ÉÉQ

#### 3. Finances, Administration et Ressources humaines

- 3.1 Demande rétroactive de subvention transport adapté
- 3.2 Contrat de transport adapté 2023 rétroactif
- 3.3 Embauche adjointe à la direction
- 3.4 Prolongement de la période de probation urbanisme
- 3.5 Nomination d'un responsable des services électronique-clicSEQR-Entreprise

#### 4. Transports, Travaux publics & Télécommunications

#### 5. Santé, Bien-être, Vie sociale, Loisirs & Culture

- 5.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 5.2 Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau

#### 6. Aménagement, Urbanisme & Développement économique

#### 7. Sécurité Incendies et Sécurité civile

- 7.1 Inspections groupe GPI

8. Hygiène du milieu & Environnement

9. Divers et Correspondance

10. Varia

11. Période de questions

12. Fermeture de l'assemblée

LÉGISLATION, GREFFE ET CONSEIL

MD AR24-03-037

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Maire, monsieur Gaétan Guindon, constate qu'il y a quorum et que 8 personnes sont présentes et déclare la séance du conseil ouverte à 19h

Note au procès-verbal

Le Maire souhaite remercier les bénévoles du Déjeuner du Maire : Julie Laberge, Ginette Gauthier, Denis Lachaine, Yves Binette, Paul Brouillard, Sara Turpin, Marie Gagnon et sa famille

Les commanditaires : Terracube, GC Construction, J2G Plomberie, Budget Propane, Sablière VGF, Groupe CLR , la famille Adam et Déneigement Delangie.

Un montant de 2 247.91\$ a été amassé lors de l'événement pour les banques alimentaires.

MD AR24-03-038

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification apportée à l'ordre du jour;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Paul Brouillard  
Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-03-039

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2024 et de la séance extraordinaire du 6 février 2024;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Marie Gagnon  
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2024 et de la séance extraordinaire du 6 février 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-03-040

**ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS, DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 29 FÉVRIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a effectué la vérification des prélèvements, des comptes payés et des comptes à payer au 29 février 2024;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Marie Gagnon  
Appuyé par Gaétan Guindon

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés de 44,646.17\$, des prélèvements de 47,913.38\$, les comptes à payer de 31,887.01\$ ainsi que les salaires nets payés de 57,324.35\$ en date du 29 février 2024 pour les chèques n<sup>os</sup> 4512 à 4557 les prélèvements n<sup>os</sup> 886 à 902 et les salaires nets du mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire ayant appuyé.

MD AR24-03-041

**ADOPTION DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES, DU BILAN, DU JOURNAL DES SALAIRES ET DES RAPPORTS COMPARATIFS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du journal des salaires, du rapport des revenus et dépenses, du bilan et des rapports comparatifs au 29 février 2024;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Marie Gagnon  
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU d'adopter le journal des salaires, le rapport des revenus et dépenses, les rapports comparatifs et le bilan au 29 février 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD-AR24-03-042

**CONSTATATION DE LA FIN DE MANDAT DE LA CONSEILLÈRE N<sup>o</sup>6**

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec, à la suite d'une divulgation d'une absence aux séances du conseil de 90 jours consécutifs a entraîné la fin de son mandat le 9 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait motivé l'absence à l'aide d'un billet médical mais n'avait pas effectué de résolution permettant l'absence;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère n'obtient plus de salaire et d'allocation de dépenses depuis le 15 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE dans la conclusion du rapport de la Commission municipale du Québec datant du 17 janvier 2024, le remboursement du salaire n'est pas demandé;

CONSIDÉRANT QU'il est de la discrétion du conseil de demander le remboursement ou non du salaire de la conseillère n<sup>o</sup>6 absente pour des raisons de maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Marie Gagnon  
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU que la conseillère n<sup>o</sup> 6 Madame Paulette Lemieux ne doit pas rembourser son salaire du 9 août 2022 au 14 août 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

**ORGANISME SIGNATAIRE POUR L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC ÉCOENTRPRISE QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

PAR CONSÉQUENT il est,

Proposé par Richard Poirier  
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Denholm autorise et identifie la Municipalité de Lac-Sainte-Marie comme Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application et que le conseil municipal de Denholm autorise Madame Céline Gauthier à signer, au nom de la Municipalité de Denholm, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'entente auprès d'Éco Entreprises Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

**ADMINISTRATION, FINANCES & RESSOURCES HUMAINES**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU TRANSPORT ADAPTÉ – VOLET SOUPLE 2023 RÉTROACTIVEMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm ne dispose pas de transport adapté pour ses citoyens;

ATTENDU QUE la Loi exige que la municipalité offre ce service lorsqu'il y a une demande sur son territoire;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) offre un Programme appelé « Volet souple » pour les municipalités aux prises avec une problématique telle que celle que vit Denholm, et de plus, que ce programme permet l'obtention de subvention afin de financer une partie des coûts relatifs au transport adapté;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière 2023 n'a pas été effectuée;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Marie Gagnon  
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU QUE la municipalité reconduise l'entente de service avec madame Céline McGrath pour le transport adapté et que le Conseil de la Municipalité de Denholm demande au Ministère des Transports du Québec d'adhérer au Programme « Volet souple » pour le transport adapté rétroactivement pour l'année 2023;

QUE le conseil confirme l'engagement de la municipalité à défrayer 20 % minimum des coûts du service de transport adapté et d'autoriser la Directrice générale, greffière-trésorière intérimaire Madame Sara Turpin, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Denholm, les documents nécessaires à cette demande.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté

MD AR24-03-045

### CONTRAT TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population et que *l'article 91* peut accorder aux municipalités une aide d'assistance aux personnes physiquement défavorisées ou dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2023 n'avait pas été officialisée et que celle-ci doit être effectuée pour faire la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm a fait une demande au Ministère des Transports du Québec afin d'adhérer au Programme « Volet souple » 2023 en transport adapté, par sa résolution n° MD AR24-03-044;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut officialiser l'entente de service de Madame Céline McGrath, citoyenne de la Municipalité de Denholm en raison d'avoir assuré le transport pour desservir la clientèle handicapée de la municipalité et au taux de .49 du kilomètre pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Marie Gagnon  
Appuyé par Richard Poirier

ET RÉSOLU d'officialiser l'entente de service de Madame Céline McGrath et autorise le Maire, Monsieur Gaétan Guindon, à signer l'entente de service de 2023 rétroactivement pour et au nom de la Municipalité de Denholm.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD-AR24-03-046

### EMBAUCHE TEMPORAIRE AU POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION

CONSIDÉRANT QUE le poste est libre depuis le 4 avril 2023 à la suite de l'intérimaire de la direction générale;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite d'entrevues pour combler le poste de réceptionniste, Madame Isabelle Regimbal s'était démarquée, la directrice générale, greffière-trésorière intérimaire Madame Sara Turpin, recommande l'embauche de Madame Isabelle Regimbal pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE les absences prolongées pour causes de maladies au sein de l'administration et le besoin d'assister dans les tâches quotidiennes de la direction;

CONSIDÉRANT QUE Madame Isabelle Regimbal possède les habiletés et souhaite travailler à temps partiel sur demande;

POUR CES MOTIF, il est

Proposé par Richard Poirier  
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU, que ce conseil autorise l'embauche temporaire de Madame Isabelle Regimbal au poste d'adjointe à la direction pour une période indéterminée à raison de 2 à 5 jours par semaine au besoin à un salaire horaire de 24.00\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MD-AR24-03-047

**PROLONGEMENT DE LA PÉRIODE DE PROBATION DU POSTE D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE Madame Julie Laberge occupe la fonction d'inspectrice municipale depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette période Madame Laberge a effectuée plusieurs formations auprès de la COMBEQ et obtiendra son titre d'officière municipale en bâtiments et en environnement au cours de l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'approche de la période achalandée, il y aura prolongation de la période de probation de Madame Julie Laberge jusqu'au 9 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE dans la période achalandée, il y aura les inspections sur le terrain et le programme des boues septiques, le respect des Règlements et la période de permis de rénovation/construction;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Marie Gagnon  
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU de prolonger la période de probation jusqu'au 9 juillet 2024 de Madame Julie Laberge comme Inspectrice en bâtiment, environnement et urbanisme municipal aux conditions du contrat de travail des employés de Denholm 2023-2027 et à salaire horaire de 28.84\$, et que la municipalité la désigne à titre de personne responsable pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales concernant les «clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts», sur tout le territoire de la municipalité;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE Madame Julie Laberge, à titre d'Inspectrice en bâtiment, environnement et urbanisme, soit autorisé à voir à l'application des règlements municipaux et Lois provinciales pertinentes et à entreprendre, si elle le juge nécessaire les poursuites pénales contre tout contrevenant à ces mêmes règlements, le conseil l'autorisant par le fait même à délivrer des constats d'infractions servant à cette fin;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté

MD-AR24-03-048

**NOMINATION D'UNE RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLICSÉQR-ENTREPRISE AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC**

ATTENDU QUE, madame Sara Turpin a été nommé au poste de directrice générale greffière-trésorière intérimaire le 4 avril 2023;

ATTENDU QUE pour avoir accès au Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) une résolution et un formulaire doivent être complétés;  
POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Richard Poirier  
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU que madame Sara Turpin soit nommée la personne responsable des services électroniques, et autorise Revenu Québec à lui transmettre, dans le cadre de ses fonctions, des renseignements confidentiels concernant le demandeur et doit respecter les conditions d'utilisation des services de clicSÉCUR-Entreprise.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

VOIRIE

MD-AR24-03-049

### REQUÊTE-AUGMENTATION D'INVESTISSEMENT- RÉSEAU ROUTIERS LOCAUX

ATTENDUE QUE les municipalités de Low, Messines, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Denholm, Lac Sainte-Marie, Cayamant et la Ville de Gracefield ont déposé des demandes de subvention dans l'appel à projets du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) du 7 août 2023;

ATTENDUE QUE lesdites municipalités et villes ont engendré des frais d'ingénierie, pour la production des plans et devis obligatoires au dépôt de la demande de subvention;

ATTENDUE QUE lesdites municipalités et villes ont engendré des frais administratifs également lors des préparations de leur demande respective;

ATTENDUE QUE nous avons reçu dans les dernières semaines des refus pour l'ensemble des projets déposés par les municipalités et villes de la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDUE QUE ces refus entraînent pour l'ensemble de nos municipalités des délais dans l'avancement des travaux planifiés pour les années à venir;

ATTENDUE QUE les coûts engendrés pour la confection des plans et devis pourraient être encore plus grands advenant que nous devons faire produire de mises à jour pour pouvoir redéposer les demandes de financements;

ATTENDUE QUE plus le temps passe plus la facture globale des travaux augmentera;

ATTENDU QUE plus le temps passe plus les municipalités et villes risquent d'avoir des problèmes à traiter de façon urgente ce qui entraîne à nouveau des coûts supplémentaires;

ATTENDU QUE plus le temps passe plus il y a urgence d'agir, il en va de la sécurité des citoyens;

EN CONSÉQUENCE il est

Proposé par Richard Poirier

Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU de demander que des sommes supplémentaires soient injectées pour que nos infrastructures routières puissent être remises aux normes dans des délais plus rapides. Il est résolu de demander l'appui des municipalités et villes en les invitant à envoyer à leur tour une telle demande.

De plus cette résolution doit être envoyée à la ministre des Transports et de la Mobilité Durable, Geneviève Guilbault, ministre régional Mathieu Lacombe, le député Robert Buisson, le député de Pontiac, M. André Fortin, le député de Nelligan et porte-parole de l'opposition officielle en matière de Transport et de Mobilité Durable, M. Monsef Derraji.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MD-AR24-03-050

**LA JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Paul Brouillard

Appuyé par Marie Gagnon

Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR24-03-051

**FONDATION SANTÉ VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

ATTENDU QUE la 12<sup>e</sup> édition du souper gastronomique de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau se déroulera le samedi 20 avril ;

ATTENDU QUE les fonds recueillis lors de cet événement permettent de contribuer à l'achat d'équipement médicaux pour notre région;

ATTENDU QUE ce Conseil est en accord avec l'importance que la Municipalité de Denholm participe à cette levée de fonds;

ATTENDU QUE les Municipalités et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau participent à cet évènement et que les cadres ou les membres du conseil sont présents;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Paul Brouillard

Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Denholm autorise cette demande de financement pour 2 soupers au montant de 200\$ dollars chacun et fera un tirage parmi les membres du conseil ou de l'administration souhaitant y participer;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.



## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## SÉCURITÉ INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Note au procès-verbal Le Maire informe les membres du conseil que le rapport sur les activités du mois de février 2024 du service incendie a été déposé.

MD-AR24-03-052

### PRÉVENTION ET INSPECTIONS INCENDIES – MANDAT AU GROUPE GPI

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise 9190-9044 Québec inc. (Groupe GPI) pour effectuer la prévention incendies en gestion complète des risques faibles à très élevés au cours de l'année 2024, pour un montant de 9 200 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de ce contrat s'inscrit dans le cadre des procédures et des obligations requises par le schéma de couverture de risques incendies;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du Directeur du Service sécurité incendies, Monsieur Martin Lafrenière;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Richard Poirier  
Appuyé par Paul Brouillard

ET RÉSOLU d'octroyer un contrat pour effectuer la prévention incendies en gestion complète de tous les risques non effectués ainsi que la classification de la municipalité pour l'année 2024 à l'entreprise 9190-9044 Québec inc. (Groupe GPI), pour un montant de 9 200 \$, plus les taxes applicables pour les inspections incendies;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

## HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

## DIVERS ET CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal Le Maire informe les conseillers que la prochaine réunion ordinaire de conseil sera le mardi le 9 avril 2024 à la salle municipale à 19h.

Note au procès-verbal Le Maire informe que les élections partielles auront lieu le 14 avril 2024 et que le dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature est le 15 mars 2024.

Note au procès-verbal Le Maire rappelle que Les démissions de 800 des 8000 élus municipaux depuis les élections de 2021 envoient un message sans équivoque : les climats qui règnent au sein des villes et des municipalités sont si toxiques qu'ils font plier les plus motivés de nos concitoyens engagés et de même pour les employés municipaux; d'ailleurs nous avons dû faire une intervention sur nos réseaux sociaux en lien avec des propos diffamatoires et irrespectueux envers nos employés.

## VARIA

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal Une période de question a eu lieu.

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour sont épuisés,

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Paul Brouillard

Appuyé par Marie Gagnon

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20h08

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Je soussigné, Gaétan Guindon, Maire de la Municipalité de Denholm, signe le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Et j'ai signé ce 5<sup>e</sup> jour de mars 2024

---

Gaétan Guindon, Maire  
Municipalité de Denholm

Je soussignée, Sara Turpin, Directrice générale, trésorière et greffière intérimaire de la Municipalité de Denholm, contresigne le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 5<sup>e</sup> jour de mars 2024

---

Sara Turpin, Directrice générale, greffière-trésorière  
intérimaire  
Municipalité de Denholm

